
PRINCIPAUX EXTRAITS DU

RÈGLEMENT RELATIF AU TRANSPORT SCOLAIRE

- L'élève doit se présenter au moins **10 minutes** avant l'heure de passage à l'arrêt indiquée sur le laissez-passer.
- L'élève doit se tenir à l'écart tant que l'autobus n'est pas immobilisé.
- L'élève doit présenter son laissez-passer pour avoir accès au véhicule.
- L'élève doit se diriger immédiatement à sa banquette et y demeurer, convenablement assis, jusqu'à destination.
- L'élève doit respecter les règlements du CSSRS
- Le chauffeur est responsable de l'application de ces règlements.
- Le respect, que ce soit envers le chauffeur, les passagers et le matériel, est obligatoire.
- La direction de l'école est responsable des sanctions disciplinaires.
- Les infractions graves ou répétées peuvent mener à la suspension du transport.

N.B. À remettre aux parents